

DROI-26**Savoir présider un CSE (Entreprise de plus de 50 salariés)****CONTENU****OBJECTIFS**

- Maîtriser les droits et obligations du président du CSE et de la délégation salariale.
- Clarifier le rôle et le fonctionnement du CSE.
- Assurer sereinement la transition entre les anciennes instances (CE, DP, CHSCT) et le CSE.
- Préparer et piloter efficacement les réunions.

PUBLIC CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS

Pour les entreprises de plus de 50 salariés.
Président de CSE, Dirigeant d'entreprise, DRH, RRH.
Toute personne amenée à préparer les réunions du CSE et être un interlocuteur de la délégation salariale au CSE.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Formation théorique en salle avec exemples concrets et mises en situation.

Méthodes pédagogiques interactives tenant compte de l'expérience du stagiaire, du contexte et de la réalité du travail.

Supports pédagogiques remis à chaque stagiaire.

Formation dispensée par un formateur avec une expérience de présidence d'instance représentative en entreprise de + de 50 salariés.

10 personnes maximum par formateur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS ET DOCUMENTS DÉLIVRÉS

Interrogations initiales sur les attentes des participants.

Évaluation formatives des connaissances tout au long de la formation pour mesurer les acquis et la progression des participants.

Évaluation des acquis en fin de formation par un test de connaissances.

Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation d'évaluation des acquis.

MAÎTRISER LA COMPOSITION DU CSE ET SON FONCTIONNEMENT INTERNE

- Le nombre et le rôle de chaque élu : le président et ses éventuels assistants, les titulaires et suppléants, les représentants syndicaux au CSE
- Cerner les attributions spécifiques du secrétaire et du trésorier
- La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail : quand est-elle obligatoire ? Quel est son rôle ?
- Les autres commissions
- Qui peut participer aux réunions ?
- Les éléments à intégrer au règlement intérieur

DISTINGUER LES DIFFÉRENTES ATTRIBUTIONS AU SEIN DU CSE

- Le rôle du CSE en matière économique : quand doit-il être consulté ? sur quel sujet et sous quel délai ? Les aménagements possibles par voie d'accord.
- Le rôle du CSE en matière de santé et de sécurité : les informations à transmettre, les consultations obligatoires, les inspections, les enquêtes
- Focus sur la BDES
- Quand le CSE peut-il recourir à un expert et qui finance l'expertise ?
- Cerner les différents droits d'alerte du CSE : en matière économique, d'atteinte à la santé, aux libertés...
- Focus sur l'éventuelle présence et les attributions des représentants de proximité
- Intégrer les réclamations posées par la délégation salariale au CSE : quel type de réclamations ? au profit de quels travailleurs ?

VEILLER AU BON DÉROULEMENT DES RÉUNIONS

- Planifier les réunions, fixer l'ordre du jour dans les délais requis et envoyer les convocations
- Focus sur la validité de la tenue de réunion en visioconférence et l'enregistrement de la réunion
- Animer la réunion : la prise de parole, les votes, les suspensions de séance
- Rédaction des comptes rendus et des procès-verbaux : qui doit les rédiger et sous quels délais ?

SUITE AU VERSO**INTERFORMAT**

20 rue Hippolyte Foucault - CS 72137 – 72021 LE MANS CEDEX 2

Tél. : 02.43.40.83.40 – Fax : 02.43.40.83.41

interformat72@interformat.fr**INTERFORMAT**

Technopôle – Bât.L – 2 rue Albert Einstein – 53810 CHANGÉ

Tél. : 02.43.56.05.05 – Fax : 02.43.56.47.66

interformat53@interformat.fr

DUREE

2 jours soit 14 heures

IDENTIFIER LES DROITS ET DEVOIRS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- Les moyens matériels alloués au CSE : local, affichage.
- Les moyens financiers : le calcul des budgets et les nouvelles possibilités de transfert entre budget de fonctionnement et budget des activités sociales et culturelles
- Les obligations comptables du CSE : tenue et approbation des comptes du CSE, rapport de gestion et d'activité
- Les heures de délégation attribuées aux titulaires : nombre d'heures, éventuel report et partage d'heures de délégation
- La protection des élus : récapitulatif du statut de salarié protégé
- Maîtriser les nouvelles règles relatives à la gestion de carrière des représentants du personnel
- Assurer la confidentialité et le secret des échanges : faire respecter l'obligation de secret professionnel et de discrétion

CLOTURE DE LA FORMATION**INTERFORMAT**20 rue Hippolyte Foucault - CS 72137 – **72021 LE MANS CEDEX 2**

Tél. : 02.43.40.83.40 – Fax : 02.43.40.83.41

interformat72@interformat.fr**INTERFORMAT**Technopôle – Bât.L – 2 rue Albert Einstein – **53810 CHANGÉ**

Tél. : 02.43.56.05.05 – Fax : 02.43.56.47.66

interformat53@interformat.fr